

Argentine : l'ONU veut la libéralisation de l'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 17 août 2010

Le représentant de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) à Buenos Aires et ses homologues du PNUD et du FNUAP (les agences onusiennes pour le développement et pour la population) se sont réunis vendredi dernier avec le gouvernement pour exprimer leur préoccupation devant la mortalité maternelle en Argentine et pour regretter que le nouveau guide sur l'interprétation du code pénal sur les cas d'avortements dépenalisés n'ait pas reçu l'entier soutien des pouvoirs publics.

Ils font ainsi pression pour que le [texte](#) (via [avortementivg](#)) que le ministre de la Santé, Juan Mansur, a nié avoir signé, prenne quand même force de loi pour faciliter l'accès à l'avortement en Argentine. L'affaire était [ambiguë](#), elle devient de plus en plus symptomatique de l'action de certains lobbies pro-mort...

C'est le quotidien [El Clarin](#) qui a attiré l'attention sur cette réunion avec les organisations internationales dont le but était d'évaluer les progrès de l'Argentine vers l'accomplissement des Objectifs du Millénaire, et notamment celui de la réduction de la mortalité maternelle qui, pour ces agences de l'ONU, passe prioritairement par l'accès à l'avortement sans danger, donc légal.

La lettre de la loi réserve la dépenalisation de l'avortement aux grossesses résultant de viols sur des femmes déficientes mentales. Ce texte fait déjà l'objet d'une interprétation extensive, puisque des cas fortement médiatisés ont abouti à l'autorisation de l'avortement sur des mineures violées ou de manière générale en cas de viol. Le nouveau Guide publié par le ministère de la Santé au mois de juillet levait l'exigence d'une vérification judiciaire de l'existence du viol en acceptant la seule affirmation sous serment de la femme ou une déposition par elle auprès de la police.

Le représentant de l'OMS, Antonio Pagés, a expliqué à *Clarín* comment les choses se sont déroulées : « **Nous avons clairement dit au gouvernement que, en tant qu'agence de la Santé de l'ONU, nous pouvions donner aux provinces qui le souhaitent la capacité pour que les médecins puissent être en mesure de pratiquer les avortements non punissables. Ce sont généralement les femmes les plus pauvres qui n'ont pas accès à l'avortement sans danger.** »

Ce faisant l'ONU et ses représentants n'ont fait que donner suite aux demandes de diverses ONG féministes ou anti-discrimination latino-américaines qui sont furieuses de la polémique qui

a abouti à la rétractation du Guide par le ministre Mansur, quoique son gouvernement eût annoncé devant l'ONU, le 13 juillet dernier, que ledit Guide avait reçu l'approbation des pouvoirs publics à travers sa résolution 1184.

Où l'on constate comment l'ONU, qui n'a pour cela ni mandat ni compétence ni habilitation, exige et reçoit les engagements des gouvernements pour élargir le champ de l'avortement dépenalisé, en attendant de l'imposer comme un droit.

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits.com).